

s'il le croyait bon, le leader de l'opposition de ne pas employer ce genre de tactique. Mais jamais, au grand jamais, il n'a été question de la divulgation du dossier Munsinger. Et là, je lui ai suggéré de faire appel également au sens de la justice du leader de l'opposition.

Et ses derniers mots—je m'en souviens, la porte de mon bureau était déjà entrebâillée—ont été ceux-ci:

[Traduction]

«Je vais lui parler, si cela peut servir à quelque chose.»

• (3.40 p.m.)

[Français]

Apparemment, il n'a pas trouvé que cela pouvait convaincre le leader de l'opposition que de faire appel à son sens et à son esprit de justice.

Monsieur le président, lorsque deux versions contradictoires de certains faits sont données, il faut, pour vérifier l'exactitude des paroles de l'un ou de l'autre qui rapporte une conversation, vérifier les faits qui sont extérieurs à cette conversation-là.

La première chose que je veux dire, c'est qu'il y a eu tellement peu d'accord, d'entente ou de concert, entre le ministre actuel de la Justice et moi, pour amener la conversation que j'ai eue avec le député de Kamloops, que le ministre de la Justice n'a pas été prévenu de mon désir d'avoir cette conversation, et j'affirme à la Chambre qu'il l'ignorait encore le jour où le ministre actuel de la Justice, pressé par le leader de l'opposition, a déclaré en cette enceinte—c'était huit ou dix jours après, je pense—qu'il sommait le leader de l'opposition de verser au dossier sa propre conduite dans l'affaire Munsinger.

Ce jour-là, le ministre de la Justice n'était pas au courant de la conversation que j'avais eue avec le député de Kamloops. Si cela constitue une tentative de chantage, je dis qu'il doit en exister beaucoup, mais pas dans ce cas-là.

Maintenant, je ne veux pas revenir sur le passé, mais je pense bien que si j'avais voulu faire du chantage avec l'affaire Munsinger, laquelle semble tellement effrayer l'opposition officielle, je pense bien que je l'aurais fait dans d'autres circonstances, il y a un an et quatre mois, durant un mois de crucifixion subie aux mains du leader de l'opposition et du député de Yukon. Cela aurait été facile, à ce moment-là, si j'avais voulu faire du chantage. Et je l'aurais fait quand? Peut-être avant, peut-être pendant et après l'enquête Dorion, si cela

[L'hon. M. Favreau.]

avait été en ma nature de vouloir, ou me venger, ou faire chanter les adversaires, sur la base de choses que je connaissais, parce que je les connaissais, dans ce temps-là. Eh bien, c'est là que je l'aurais fait, et je pense bien, monsieur le président, qu'on va reconnaître que, premièrement, il n'y a pas eu, entre le ministre actuel de la Justice et moi-même, de discussions relativement à la conversation que j'avais l'intention d'avoir avec le député de Kamloops et, avant ce jour, jamais je n'en ai fait mention. Et je défie aucun député de l'opposition de dire que j'ai pu en faire mention. Jamais je n'ai fait allusion à l'affaire Munsinger, et la vérité, c'est que quand j'ai vu le député de Kamloops, c'était, je le répète, pour faire appel à ce sens de la justice dans lequel j'ai toujours cru chez lui, jusqu'à cet après-midi, alors qu'il a publiquement mal rapporté la conversation que nous avons eue.

Mon intention était de lui parler à titre de membre du Conseil privé. C'était, à mon sens, une autre manifestation de la confiance qu'il sait que je n'avais jamais cessé de lui témoigner.

C'était une autre manifestation de la loyauté que j'avais toujours gardée pour lui, depuis mon départ du ministère de la Justice, loyauté qui m'a déjà d'ailleurs attiré certains commentaires de la part de certaines personnes politiques, qui trouvaient que j'en disais trop en faveur de mon ancien patron, l'ancien ministre de la Justice, le député actuel de Kamloops.

Ceci dit, monsieur le président, je ne vais pas me laisser entraîner à discuter du mérite de la cause. La conscience du gouvernement, dans ce domaine-là, est satisfaite. Je fais partie d'un gouvernement qui a décidé qu'une enquête judiciaire serait tenue. Le premier ministre vient d'annoncer la tenue de cette enquête.

Au fait, il vient d'annoncer la nomination d'un grand juge de la Cour suprême du Canada, à titre de président de cette commission d'enquête. Dans la circonstance, c'est mon devoir de ne pas parler du mérite du dossier, mais, je le répète, j'ai voulu rectifier l'impression qui a pu être créée, et je veux répéter à la Chambre que jamais, au grand jamais, n'ai-je fait de menace au député de Kamloops. J'ai simplement, je le rappelle, fait appel à son sens de la justice.

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas